



## Comité de retraite du CN / Mise à jour du fonds de retraite Novembre 2023

1. Le **Comité de retraite du CN** s'est réuni **en personne** pour la première fois depuis 4 ans le 22 novembre. En présence de l'ensemble des membres du comité et de leurs suppléants, les discussions ont été nombreuses et les échanges animés sur les différents sujets et questions abordés. Le Comité a examiné et approuvé les derniers départs à la retraite et a discuté de quelques cas inhabituels. Nous avons également reçu une **mise à jour** financière de la Division des investissements du CN (CNID). Vous trouverez ci-dessous les points essentiels de la réunion et des mises à jour.
2. **Indexation** – (pour les personnes admissibles), nous avons approuvé les communications que les retraités recevront pour expliquer leur indexation en 2024. L'année dernière, le taux d'inflation au Canada était de **6,8 %**, mais le régime de retraite du CN ne prévoit que **50 %** de l'inflation de l'année précédente, jusqu'à un **MAXIMUM** de **6 %**, **donc une augmentation de 3 %**. De plus, l'augmentation de 3 % ne s'applique qu'à la première tranche de 3 250 \$ de votre retraite mensuelle. Ainsi, l'augmentation **maximale** que vous pouvez recevoir le 31 janvier est de **97,50 \$** (3 250 \$ x 3 %) et l'augmentation **minimale** de 9,00 \$ (4,50 \$ pour les conjoints). Une lettre d'explication sera jointe au relevé de retraite de janvier. Nous surveillons également la santé du **compte d'indexation** du régime, qui sert à payer ces augmentations d'indexation. Il est lié aux gains (et pertes) d'investissement du régime et sa valeur a chuté ces deux dernières années.
3. **Réunions futures** – Le Comité a décidé de tenir la réunion de mai en présentiel à Montréal, en plus de la réunion de novembre (les réunions de mars et de septembre restent virtuelles). La possibilité de rétablir les réunions de septembre en dehors de la ville a fait l'objet d'une discussion et un examen plus approfondi sera fait à une date ultérieure.
4. Le 1er avril, les 1800 derniers cadres et superviseurs du CN seront retirés de ce régime et placés dans le **régime à cotisations définies du CN**. Ainsi, seuls les employés syndiqués participeront activement à notre régime. L'impact sur les finances du régime est négligeable et n'a **AUCUN** impact sur nos retraités.
5. Les **membres du comité représentant les syndicats du CN** ont à nouveau soulevé la question de leur **compte d'amélioration** et de sa situation financière fortement négative, qui empêche l'amélioration du régime pour leurs membres. Dans le même ordre d'idées, ils ont également plaidé en faveur d'une augmentation du montant maximal de la retraite, affirmant que l'inflation a réduit et continuera de réduire la valeur de la retraite au fil du temps. (le montant maximum est de 60 000 dollars depuis les années 80). Aucune solution n'a été adoptée et il ne fait aucun doute qu'ils poursuivront les discussions avec le CN. Les syndicats ont également soulevé la question de la transférabilité des autres régimes de retraite dans le nôtre lorsque des personnes sont embauchées au CN.
6. **Mise à jour des investissements de la division des investissements du CN (CNID)** – Bruno Roy (président) souligne que l'année 2022 a été très mauvaise sur le plan financier pour notre fonds de retraite, qui a perdu près de 14 % de sa valeur. La bonne nouvelle, c'est qu'en 2023, les marchés des actions et des obligations ont récupéré la majeure partie des pertes subies en 2022. Depuis le début de l'année, le rendement de notre Fonds est d'environ 5,1 %, ce qui est prometteur. Bien que la situation actuelle soit positive, l'incertitude mondiale et les vents contraires économiques persistent, et l'on peut également craindre une récession à l'horizon 2024. Le CNID suit ces questions et réagira le cas échéant. Les taux d'intérêt restent élevés, ce qui réduit le passif du régime. En conséquence, les ratios de solvabilité et de continuité d'exploitation du régime restent très élevés et le régime est entièrement financé.